

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 465

présenté par
M. Breton
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 40, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} janvier 2022, un rapport relatif à l'harmonisation du régime de l'allocation de vétérançe.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce rapport a pour objet de demander au Gouvernement l'harmonisation du régime de l'Allocation de vétérançe, versée aux plus anciens de nos sapeurs-pompiers volontaires (modalités de revalorisation, de réversion...).